



Confédération Française de l'Encadrement
Confédération Générale des Cadres



**Le passeport
de l'adhérent(e)**

Contact





Bienvenue à la CFE-CGC !

Techniciens, agents de maîtrise, VRP, ingénieurs, cadres, agents des trois fonctions publiques, bienvenue à la CFE-CGC !

Vous venez d'adhérer à la CFE-CGC. Cet engagement, fondement d'une implication réciproque, renforcera nos actions vers le changement.

Maison de la CFE-CGC

59 rue du Rocher - 75008 Paris - ☎ 01 55 30 12 12

www.cfecgc.org



**DONNEZ DU SENS
À VOTRE FUTUR**

CFE-CGC, nos valeurs, nos principes



Nous sommes très heureux de vous compter parmi nous.

Vous avez fait le choix de nous rejoindre à la CFE-CGC et en tant que nouvel adhérent, vous allez participer comme tous les acteurs de notre organisation à la vie de la CFE-CGC et à l'élaboration de nos positionnements.

Vous aurez ainsi la possibilité de nous faire partager vos expériences professionnelles dans un objectif de mutualisation des bonnes pratiques. Vous pourrez participer à des groupes de réflexion afin de construire ensemble l'avenir des salariés de l'encadrement que nous sommes.

Vous l'aurez compris, adhérer à la CFE-CGC c'est participer, être associé, appartenir à un réseau CFE-CGC d'échanges et de partage. C'est devenir un acteur dans son entreprise, dans sa section syndicale, dans son environnement professionnel mais aussi au niveau interprofessionnel pour que notre organisation puisse porter et faire entendre les revendications et les propositions de l'encadrement.

Placer l'humain au cœur de la stratégie de l'entreprise est ce que nous défendons, c'est ce que nous pratiquons au sein de notre organisation.

Je compte sur chacune et chacun d'entre vous pour devenir une ambassadrice et un ambassadeur de la CFE-CGC et faire que chaque jour nous soyons plus nombreux.

Au plaisir de nous rencontrer prochainement.

Carole Couvert
Présidente de la CFE-CGC

Le curriculum vitae de la CFE-CGC

Identité

Nom : Confédération Française de l'Encadrement
Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC)

Adresse : 59 rue du Rocher - 75008 Paris

Date de naissance : 1944

Statut : Syndicat au service des ingénieurs, cadres, chefs de service, techniciens, agents de maîtrise; assimilés ainsi que les VRP ; du secteur privé et des agents des trois fonctions publiques.

Fonction : Défense des droits et de la place de l'encadrement.

Profil : Impliquée, pragmatique, solidaire.

Expérience syndicale

1947 Création de l'AGIRC (régime de retraite complémentaire pour les cadres).

1959 La CGC obtient l'abattement de 20 % de l'impôt sur le revenu.

1966 La CGC crée l'Agence pour l'emploi des cadres (APEC).

1979 Création de la section encadrement aux conseils des prud'hommes.

1981 La CGC devient la CFE-CGC.

1989 Création de la Confédération européenne des cadres (CEC).

2000 Création de l'Observatoire du stress et de l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (Orse).



- 2001 La CFE-CGC lance le « Baromètre cadre ». La CFE-CGC signe l'accord relatif au développement du dialogue social dans l'artisanat.
- 2002 La CFE-CGC obtient le congé paternité et atteint d'excellents résultats aux élections prud'homales.
- 2003 L'action de la CFE-CGC aboutit à la possibilité pour les diplômés de l'enseignement supérieur de racheter des trimestres d'études en vue de leur retraite. Naissance du Réseau Équilibre en faveur de l'égalité professionnelle. Publication du 1^{er} « Baromètre stress ».
- 2004 La CFE-CGC réussit à protéger les contrats collectifs en matière de prévoyance santé.
- 2005 La CFE-CGC obtient la première vice-présidence et un deuxième siège d'administrateur central à la Mutualité sociale agricole (MSA).
- 2007 Lancement du site Handi CFE-CGC.
- 2008 La CFE-CGC est la première organisation représentative dans l'encadrement aux élections prud'homales. Sortie des bandes dessinées « stress » et « handicap » et du « Guide du logement ».
- 2009 La CFE-CGC communique sur les réseaux sociaux et développe l'interactivité avec ses adhérents et militants.
- 2010 La CFE-CGC signe une Convention cadre de coopération et de partenariat avec Sciences Po Aix-en-Provence. La CFE-CGC obtient 23 % des voix aux élections MSA ce qui la place en deuxième position.

2011 La CFE-CGC signe un partenariat avec l'Université de Versailles Saint-Quentin.

La CFE-CGC lance une opération de sensibilisation pour la sauvegarde de la retraite : le Retraithon qui passera par 13 villes de France.

La CFE-CGC obtient la présidence de l'Apec.

Sortie de la bande dessinée sur le CHSCT « Agenda 2011 ».

2012 Sortie de deux bandes dessinées. La première portant sur l'action du CHSCT devant l'introduction du lean management. La seconde, sur la formation professionnelle est accompagnée d'un CD interactif qui compte une base de 140 accords types.

La CFE-CGC organise un événement d'ampleur nationale pour « faire le vrai procès du syndicalisme », une manière de promouvoir la nécessité d'un « nouveau dialogue ».

La CFE-CGC est reconnue comme la première organisation syndicale dans le collège cadre et encadrement, aux élections TPE, avec un score de 26,91 % des suffrages exprimés.

2013 La CFE-CGC s'impose aux élections de la Chambre d'agriculture : 2^{ème} organisation syndicale dans le collège 3A et 3^{ème} dans le collège 3B.

Traits particuliers

Un syndicat qui accompagne ses adhérent(e)s et qui se bat pour la reconnaissance et la valorisation de leur expérience syndicale avec le Contrat d'engagement social.

Vos interlocuteurs à la CFE-CGC

Vous, adhérent(e)



Votre section syndicale

C'est l'équipe CFE-CGC dont vous faites partie. Elle est l'émanation de votre syndicat dans votre entreprise, privée ou publique, dans votre fonction publique.

Votre interlocuteur, c'est le délégué syndical. Il vous conseille, vous assiste, vous défend et coordonne vos actions.

Ensemble, vous faites vivre les idées de votre organisation syndicale.

Votre union territoriale CFE-CGC

Du fait de votre adhésion, vous faites partie intégrante des structures territoriales de votre lieu d'habitation.

À ce titre, vous bénéficiez de l'appui de militant(e)s qui siègent dans les différents organismes sociaux et dans bien d'autres instances.

Sachez que vous aussi, vous pouvez participer à la vie de ces instances pour représenter la CFE-CGC.

L'organisation syndicale à la CFE-CGC

Pour se rapprocher de ses adhérent(e)s, la CFE-CGC est implantée sur le territoire au niveau national, régional, départemental et local. Elle vous représente au sein d'organismes où elle est l'interlocutrice des pouvoirs publics.

Domaine professionnel

Vous y appartenez en fonction de votre secteur d'activité

Confédération CFE-CGC

Fédération

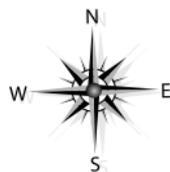
- Négocie et gère les conventions collectives
- Interlocutrice de votre secteur d'activité

Syndicat

- Présente les candidats aux élections professionnelles
- Désigne les DS et RS
- Soutient les sections

Section syndicale

- Animée par le/la DS
- Lieu de rencontre de l'ensemble des adhérent(e)s CFE-CGC de votre entreprise



Domaine interprofessionnel

Vous y appartenez en fonction de votre lieu de résidence

Confédération CFE-CGC



Union
régionale



Union
départementale



Union
locale

Désignent les représentant(e)s

CESER
CARSAT
CPAM
CAF
ARS
Retraite (Agirc, Arrco)
Prud'hommes
Fongecif
Apec
Pôle Emploi
DIRECCTE
TASS...

CASART : Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

CESER : Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

ARS : Agence Régionale de Santé

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

TASS : Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale

La CFE-CGC à votre service

Elle vous conseille, vous défend et vous protège

Votre fédération ou votre syndicat se tient à votre disposition pour assurer :

- Vos conseils juridiques.
- Votre défense : prud'hommes, organismes paritaires, conseillers du salarié, avocats.
- Votre protection juridique dans le cadre de vos fonctions professionnelles et/ou de vos missions syndicales.

Elle facilite vos démarches

- Au sein des institutions et organismes : Sécurité sociale, MSA, mutuelles, caisses de retraite complémentaire, organismes de formation, Prud'hommes, Pôle Emploi, APEC, CAF, Action logement, administrations...
- Au sein de l'Union nationale interprofessionnelle des retraités (UNIR) : études, expression et défense des intérêts matériels et moraux de ses ressortissant(e)s - ☎ 01 55 30 13 27.

Elle est présente

- Dans les Commissions Paritaires Interprofessionnelles de l'Artisanat.
- La CFE-CGC informe et sensibilise les salariés de l'Artisanat sur les dispositions conventionnelles négociées dans les différentes branches.
- La CFE-CGC est un conseil de proximité pour les entreprises.



Elle intervient dans les domaines suivants :

- Retraite, Protection sociale.
- Santé au travail et Handicap.
- Action syndicale et Dialogue social.
- Emploi et Formation.
- Europe et International.
- Économie et Industrie.
- Développement durable, Énergies, Logement et RSE.
- Animation des unions territoriales.
- Fonctions publiques.

Elle vous forme à l'exercice du syndicalisme

Nos formations préparent aux missions de représentant(e)s du personnel et du syndicat. Les formations techniques sont complétées par des sessions de communication, d'argumentation et de prise de parole en public. Chaque salarié(e) bénéficie d'un congé de formation économique et sociale de 12 jours par an (fractionnables).

Elle vous offre des services :

- **Le + santé** : mutuelle santé réservée aux adhérents de la CFE-CGC et à leur famille, actifs comme retraités, à des conditions préférentielles. Le « + santé » est proposé par le groupe paritaire et mutualiste Humanis.
- **Protection juridique vie professionnelle** : une protection dans le cadre de votre vie syndicale. Des contrats conclus avec la Macif qui ont pour objet de défendre tous les adhérents CFE-CGC dans leur vie professionnelle et syndicale (modalités en page 14).
- **Action logement** (ex 1 % Logement).

Une protection dans le cadre de votre vie syndicale

Un partenariat fort pour une gouvernance atypique... depuis 1985.

Le groupe Macif et ses partenaires ont une ambition commune, celle de la réussite partagée au service de l'Homme et de la transformation sociale.

...Qui se traduit aussi dans votre vie syndicale.

Notre objectif commun est de favoriser un syndicalisme puissant et de :

- Protéger les adhérents,
- Sécuriser l'action militante,
- Encourager l'engagement militant,
- Aider au développement de l'organisation.

Adhérent(e)s, militant(e)s, la MACIF vous protège :

- Des **garanties corporelles** pour tout accident survenu dans le cadre de votre activité syndicale.
- Une **garantie dommage au véhicule** suite à un accident subi par le véhicule au cours d'un déplacement effectué dans le cadre d'une mission ou d'un mandat syndical.
- Une **protection juridique** qui permet d'assurer votre défense lorsque vous êtes mis en cause par un tiers (autre que l'employeur) dans le cadre de votre activité professionnelle et que votre responsabilité est recherchée devant une juridiction pénale, civile ou administrative.
- Une **responsabilité civile** pour le militant qui assure, sans aucune rémunération, la défense des salariés en conflit avec leur employeur et qui s'expose à commettre des erreurs et ainsi à engager sa responsabilité à l'égard des personnes défendues.

Retrouvez toutes les notices d'information de nos contrats sur l'intranet de la CFE-CGC.

Vous voulez en savoir plus, écrivez-nous :
partenariat@macif.fr

Petit lexique à l'usage des adhérent(e)s

Adhérent(e)

C'est vous. Vous contribuez à la vie syndicale au travail et en dehors, par votre engagement, votre soutien, vos idées qui renforcent le poids de la CFE-CGC et par votre cotisation.

Militant(e)

Porte-drapeau de la CFE-CGC, c'est l'adhérent qui va plus loin dans son engagement syndical. Il fait le choix de remplir un mandat syndical dans son entreprise, privée ou publique, son syndicat, sa fédération ou son union territoriale.

Section syndicale

Elle regroupe les adhérent(e)s CFE-CGC sur un même lieu de travail. Y sont élaborées et appliquées les stratégies et actions à mener dans l'entreprise ou dans l'une des trois fonctions publiques.

Délégué du personnel (DP)

Salarié élu par ses collègues au maximum pour 4 ans, il veille à l'application de l'ensemble des droits des salariés en vigueur dans l'entreprise.

Délégué syndical (DS)

Militant désigné par son syndicat, il le représente dans l'entreprise. Responsable de la section syndicale, il est le seul habilité à négocier et signer des accords.

Représentant de la section syndicale (RSS)

Militant désigné par son organisation syndicale, lorsque l'organisation syndicale n'est pas représentative (10 % au 1^{er} tour), il



le représente dans l'entreprise ou l'établissement. Il bénéficie des mêmes prérogatives que le délégué syndical à l'exception du pouvoir de négocier des accords collectifs.

Représentant syndical au comité d'entreprise (RSCE)

Militant désigné par son syndicat, il le représente auprès du CE sous réserve d'avoir obtenu 10 % aux élections.

Représentant syndical au comité d'hygiène sécurité et condition de travail (RSCHSCT)

Désigné par son syndicat, il contribue à la protection de la santé et de la sécurité, à l'amélioration des conditions de travail de tous les salariés de l'établissement. Il veille à la bonne application des lois et règlements pris dans ces domaines.

Comité hygiène sécurité et condition de travail (CHSCT)

Le CHSCT contribue :

- À la protection de la santé et de la sécurité des salariés.
- À l'analyse et à l'amélioration des conditions de travail.

Comité d'entreprise (CE)

Il est mis en place par élection pour une durée maximum de 4 ans dans les entreprises d'au moins 50 salariés. Il remplit deux missions :

- Assurer la prise en compte permanente des intérêts des salariés dans la vie de l'entreprise : décision concernant l'organisation, la gestion, les conditions d'emploi et de formation.
- Assurer la gestion des activités sociales et culturelles.

Dans la fonction publique

Commissions administratives paritaires (CAP) et Commissions consultatives paritaires (CCP)

Elles sont constituées paritairement de représentants de l'administration et des représentants élus du personnel. Organisées par corps, elles émettent des avis sur l'avancement des fonctionnaires et des salariés, les mutations, les sanctions et les récompenses.

Comités techniques (CT)

Instances avec des représentants du personnel élus, elles traitent l'ensemble des problèmes d'organisation, des méthodes de travail et des modifications statutaires.

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Représentants du personnel désignés par les syndicats.

Sections et commissions d'action sociale :

Représentants du personnel désignés par les syndicats, ils gèrent les activités sociales et culturelles.

À l'extérieur de l'entreprise

Conseil des prud'hommes

Tous les 5 ans, les salariés élisent ces juges du contrat de travail. C'est une juridiction paritaire ayant pour objet de « régler les conflits par voie de conciliation ».

Le conseiller du salarié

Militant désigné par son organisation syndicale, il est répertorié sur une liste auprès des mairies et préfectures pour assister un salarié convoqué à un entretien préalable à son licenciement.

Une cotisation... pour quoi faire ?

Votre cotisation

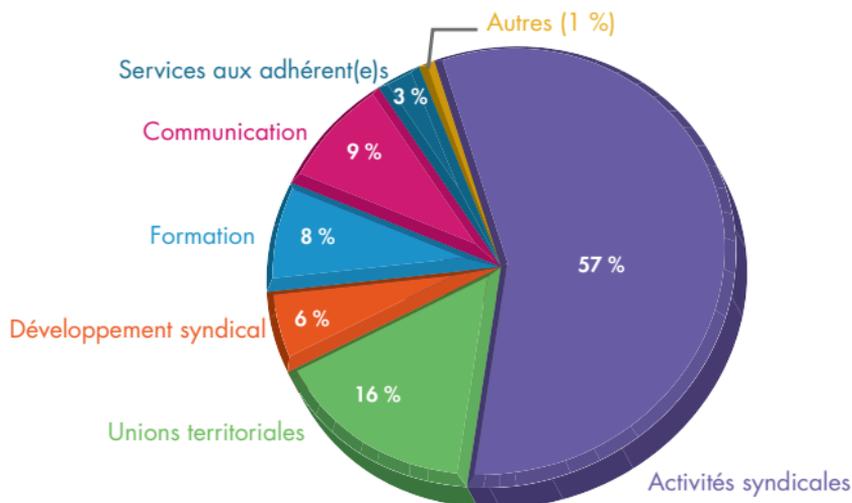
Vous payez une cotisation à votre syndicat. Cette cotisation lui permet de fonctionner. De plus, une partie de celle-ci est reversée à votre fédération d'affiliation qui acquitte elle-même une somme forfaitaire à la Confédération.

N'oubliez pas !

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôts sur le revenu dans la limite de 10 % de votre revenu imposable.

Pour les salariés non imposables, vous pouvez obtenir le remboursement du crédit d'impôt qui n'aura pu être obtenu soit 66 % de la cotisation.

Comment est utilisée la part reversée à la Confédération ?





Développement syndical

- Élections (professionnelles, Prud'hommes, MSA, TPE, chambres d'agriculture...).
- Événementiel (tables rondes, opérations de notoriété...).
- Unir (Union nationale interprofessionnelle des retraités).

Activités syndicales

- Services études de la confédération : Emploi et Formation, Protection sociale, Santé au travail et Handicap, Économie et Industrie, Développement durable, Énergies, RSE et Logement, Secteur public, Europe et International.
- Fonctionnement des instances.
- Les charges fixes et salaires.

Unions territoriales

Services aux adhérent(e)s

- Protection juridique
- Complémentaire santé
- Assurance militants

Communication

- Parutions confédérales, Internet...

Formation des adhérent(e)s et militant(e)s

- Formations syndicales, conseillers prud'hommes, prévention des risques psychosociaux, administrateurs...

Les autres ressources

Votre cotisation ne constitue pas l'unique source de financement de la CFE-CGC. Ses autres ressources sont constituées d'aides publiques au titre de sa participation à la gestion de l'édifice social et dans les organismes où elle est représentée.

Votre lien syndical

Un site Internet : www.cfecgc.org

Portail d'informations, rendez-vous incontournable du personnel de l'encadrement et des professionnels.



Un site « Handi » : <http://handiblog.cfecgc.org>

Site dédié à l'emploi des personnes handicapées.



Un intranet : <http://intra.cfecgc.org> (accès avec mot de passe)

Véritable base de données, il contient une mine d'informations et facilite vos missions : annuaire des structures, dossiers d'analyses et argumentations, outils de communication...

Les réseaux sociaux



Facebook : inscrivez-vous (www.facebook.com) et rejoignez le groupe « CFE-CGC réseau confédéral »



Twitter : <http://twitter.com/CFECCG>



Flickr : www.flickr.com



YouTube : www.youtube.com/user/ChaineCFECCG

La newsletter le + syndical

Lettre d'information électronique bi-mensuelle qui traite de l'actualité de la CFE-CGC et des sections syndicales. Abonnez vous par e-mail à : newsletter@cfecgc.fr

La lettre confédérale

Lettre bi-mensuelle, lien entre la Confédération et ses militant(e)s.

Encadrement Magazine

Le mensuel de la CFE-CGC, lien entre la Confédération et ses adhérent(e)s.

Mag 360

Webzine mensuel de la CFE-CGC.
www.cfecgc.org



Événementiel

Des tables rondes sur des thèmes de société et débats autour de livres sont organisés . Pour connaître le calendrier, rendez-vous sur notre site : www.cfecgc.org.

Regards croisés sur la Protection sociale

Bimensuel sur l'actualité de la Protection sociale.

Regards Économiques

Mensuel qui vous informe sur les principaux indicateurs économiques du pays.

La fonction publique

Les fonctions publiques sont au nombre de trois :

- Fonction publique d'État.
- Fonction publique territoriale.
- Fonction publique hospitalière.

Le nombre de fonctionnaires et contractuels est d'environ 5 millions.

Trois catégories existent avec chacune une grille indiciaire des salaires. La catégorie A (exemple : les professeurs des écoles et infirmier(e)s), la catégorie B et assimilés (exemple : les policiers nationaux du CEA), la catégorie C (exemple : les agents administratifs).

Le recrutement s'exerce sur concours interne et externe. Le niveau requis pour se présenter selon la catégorie d'emploi peut être niveau master, licence, bac, brevet.

Bien qu'étant en présence de trois catégories, les élections professionnelles n'ont pas lieu par collège depuis la loi de 2010 mais sur liste unique.

Il n'existe pas de caisse de retraite pour les fonctionnaires qui perçoivent une pension. Il n'existe pas de caisse de retraite complémentaire obligatoire identique au privé.



Merci d'avoir rejoint les femmes et les hommes qui chaque jour défendent l'encadrement en France et en Europe.



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**

Un partenariat fort pour une gouvernance atypique...
depuis 1985.

Le groupe Macif et ses partenaires ont une ambition
commune, celle de la réussite partagée au service de
l'Homme et de la transformation sociale.

...Qui se traduit aussi dans votre vie syndicale.

**Notre objectif commun est de favoriser un syndicalisme
puissant et de :**

- Protéger les adhérents,
- Sécuriser l'action militante,
- Encourager l'engagement militant,
- Aider au développement de l'organisation.



Maison de la CFE-CGC

59 rue du Rocher - 75008 Paris - ☎ 01 55 30 12 12

www.cfecgc.org